

Mises en scène, souffrances et quêtes de dignité Quelle humanité dans les parcours d'asile ?

3

Jacinthe **Mazzocchi**

Le 3 mai 2015 : « Le secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations Theo Francken a appelé dimanche à pénétrer les côtes libyennes afin d'y détruire les bateaux des trafiquants d'êtres humains qui organisent les filières criminelles permettant aux migrants fuyant leurs régions d'origine d'atteindre le continent européen. "C'est sur la côte même de la Libye que nous devons détruire les bateaux des trafiquants. Quel sens cela a-t-il de ne les détruire que lorsqu'ils ont atteint leur destination ?", s'est interrogé le secrétaire d'État dans l'émission *De Zevende Dag* sur la VRT [*L'Organisation de la radiodiffusion flamande*]. "Le trafic international d'êtres humains est entre les mains d'organisations criminelles et de plus en plus de l'organisation terroriste État islamique", a souligné Theo Francken »¹.

Tout est dit ou presque de ce que je voudrais interroger dans ce chapitre. Theo Francken, actuel secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration en Belgique, s'exprime ainsi à propos de ladite crise en Méditerranée : « pénétrer les côtes libyennes », « détruire les bateaux », « les trafiquants d'êtres humains », « les filières crimi-

1. Voir notamment <<http://www.lalibre.be/actu/international/naufrages-de-migrants-theo-francken-appelle-a-detruire-les-bateaux-sur-la-cote-libyenne-55460a7f35704bb01c1ac1d4>>, mais le même texte est repris dans différents médias belges (La Libre, Le Soir, RTBF, La Dernière Heure).

nelles », « l'organisation terroriste »... Les mots s'additionnent, tandis que se noient à la fois leur sens et des hommes. Dans cette logique d'entraves à l'arrivée, se perdent les humains qui n'ont d'autres choix que celui de la traversée, se perd aussi ce qui fait de nous des humains, déliés que nous sommes de ces Autres que nous ne voulons pas voir. Car, c'est en effet aux conceptions de l'humain, que les politiques et les pratiques en matière d'asile construisent et donnent à voir, ainsi qu'à certains actes de résistances que je me propose de réfléchir dans ce texte. Si l'anthropologie est davantage une discipline d'analyse des pratiques que des discours, j'ai développé de longue date des travaux de recherche qui tendent à réarticuler imaginaires, discours et pratiques, analysant l'interférence entre ces trois composantes de nos « sensibilités au monde » (Mignolo, 2013). En matière de migrations et d'asile, les discours officiels (politiques, presses...), mais aussi ceux qui apparaissent sur des réseaux sociaux par exemple, ainsi que, bien entendu, les choix en matière de politiques publiques, participent à la construction d'imaginaires de haine et de rejet aujourd'hui de plus en plus visibles et explicites, qui rejaillissent et influencent à leur tour les choix des politiciens, rivés au court terme de leurs échéances électorales et donc à l'opinion publique que leurs propres discours contribuent à créer.

Dans la suite de mon propos, à partir de données récoltées auprès de demandeurs d'asile et de travailleurs sociaux engagés dans des dynamiques de création littéraire et théâtrale en Belgique – dynamiques auxquelles j'ai eu la chance d'être associée en tant que chercheuse mais aussi participante – je mettrai en tension les notions de souffrance et de dignité au travers d'une réflexion sur les mises en scène officielles de la migration et les mises en scène auxquelles doivent se prêter les demandeurs d'asile pour tenter d'être reconnus, ainsi que, enfin, sur quelques mises en scène de résistance. Bien que ceux-ci soient mobilisés de manière moins explicite dans la suite du texte, mon questionnement est également nourri d'autres terrains : au Burkina Faso, à propos des imaginaires et de l'exil de soi dans les parcours migratoires (Mazzocchetti, 2014a), à Malte, autour des limites de l'hospitalité et des logiques de déshumanisation (Mazzocchetti, 2014b) et en Belgique, à propos des migrations subsahariennes et de la

condition noire (Mazzocchi, 2014c). En outre, si mes travaux sont situés dans une temporalité longue, l'analyse et l'écriture de ce « terrain miné » (Albera, 2001), particulièrement mouvant, ne peuvent se jouer que dans les points de jonction entre le long terme de l'enquête et les soubresauts du quotidien. En effet, le bruit médiatique et politique qui entoure mes terrains en rend parfois l'analyse peu sereine, tout en étant impossible à évincer tant il pèse sur la vie de mes interlocuteurs.

1. Mises en scènes, souffrances et quêtes de dignité

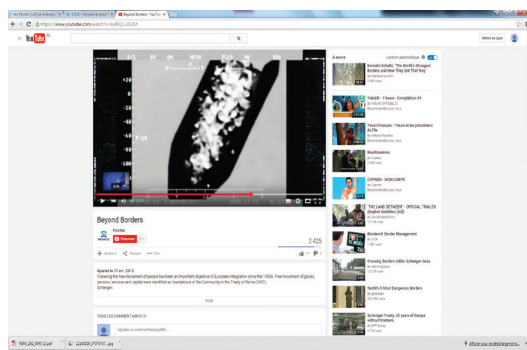
1.1. Criminalisation des migrants et gestion sécuritaire des frontières

Quelques mots tout d'abord sur les orientations idéologiques des politiques relatives aux questions d'asile, en Europe et plus spécifiquement en Belgique, ainsi qu'elles transparaissent des actions mises en œuvre, des discours, mais aussi des images, à propos des migrants et des demandeurs d'asile, présentés au mieux comme un fardeau, au pire comme un danger : des « victimes de trafics » ou des « délinquants ». Des mises en scène qui concourent à construire l'imaginaire de l'invasion et du péril et à ancrer dans les esprits les risques que représenteraient pour « nous », Européens, ces arrivées.

Militarisation des frontières et luttes contre le « trafic »

Frontex est l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Elle est créée en octobre 2004 et devient opérationnelle en octobre 2005. À titre d'information, le budget de l'agence est en constante augmentation : de 6,3 millions d'euros en 2005, il est passé à près de 42 millions d'euros en 2007 pour atteindre plus de 87 millions d'euros en 2010 (Rodier, 2012). Suite aux naufrages successifs de ces dernières années, en mai 2015, l'UE a décidé d'augmenter encore le budget de l'agence.

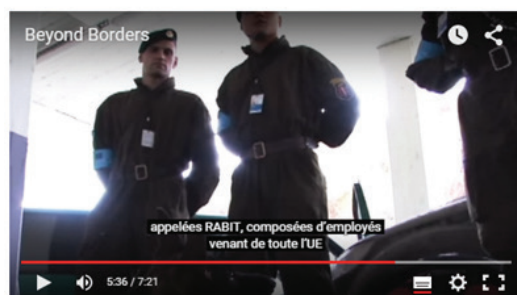
Attardons-nous sur les spots officiels de présentation de l'agence Frontex. En effet, afin de cerner le travail des imaginaires et son impact sur l'opinion publique et les pratiques, il m'apparaît essentiel d'analyser les images et les discours officiels, tout autant que ceux des divers médias, ainsi que des mondes artistiques et associatifs. Le moment contemporain est celui d'un monde surchargé d'images (Laplantine, 2013) qu'il importe de saisir de façon subtile et complexe (Mazzocchi, Servais, Boellstorff, Maurer, 2015). Au travers de ces spots, notamment celui intitulé *Beyond Borders* qui retrace l'historique de l'UE et, en parallèle, de l'agence Frontex, est premièrement rappelée l'interrelation entre la libre circulation à l'intérieur de l'Europe et le renforcement des frontières extérieures². Ensuite, on assiste à la démonstration de la gestion efficace et sécurisée de nos frontières, grâce à un déploiement de moyens financiers et technologiques importants, véritable mise en scène d'une « guerre contre les migrants » (Mazzocchi, 2016).



2. Cf. <<http://frontex.europa.eu/video>> (<<https://youtu.be/6yIKQ1L65ZM>>). Les captures d'écran proposées sont extraites de cette vidéo.

Frontex

[Accueil](#) [Vidéos](#) [Playlists](#) [Chaînes](#) [Discussion](#) [À propos](#) [Q](#)

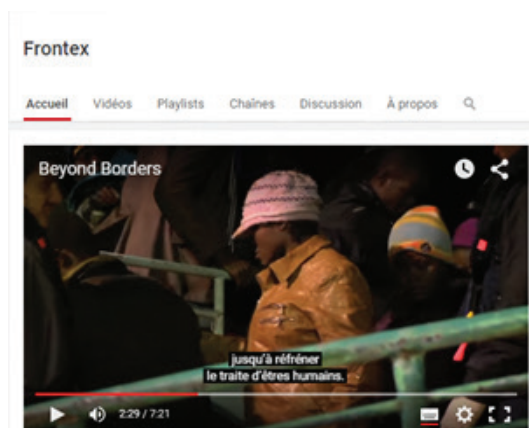


L'association est par ailleurs faite entre trafics et migrations. Et la lutte contre les contrebandes des voitures volées et celle contre ledit trafic humain sont énoncées dans la même phrase.

Frontex

[Accueil](#) [Vidéos](#) [Playlists](#) [Chaînes](#) [Discussion](#) [À propos](#) [Q](#)





Cette agence est également présentée comme un haut lieu de centralisation des informations et d'anticipation et, dès lors, de prévention des entrées de migrants sur le territoire (« *determining the futur pression point on Europe external border*³ »). Entre service de renseignements et armée de détection et d'arrestation des migrants avec à disposition les plus novatrices et sophistiquées des technologies (par exemple des détecteurs de chaleur), tout est dit et montré pour nous convaincre que nos frontières sont entre de bonnes mains, que nous sommes bien protégés des « envahisseurs ».

Le registre d'énonciation et d'intellection principal est celui de la criminalisation. Il invite à davantage de fermetures, à un focus sur le trafic et à un déchargement plus important encore sur les pays de proximité ou de transit, alors que des solutions de migrations légalisées, même en cas de situation de guerre avérée, peinent à être organisées. En outre, les politiques de fermeture et de renvoi sont des stratégies extrêmement coûteuses. Pourtant, ces moyens financiers et technologiques conséquents ont surtout comme effets : d'une part, une politique de réassurance quant à

3. Cf. <<http://frontex.europa.eu/video>> (<[https://youtube/6yIKQ1L65ZM](https://youtube.com/6yIKQ1L65ZM)>) - Minute 3.47.

la maîtrise d'un territoire face à des hommes, des femmes et des enfants qui « cherchent la vie », au sens littéral du terme, et/ou une meilleure vie, une vie qui vaille la peine d'être vécue, et, d'autre part, d'améliorer le chiffre d'affaires des trafiquants, mais aussi des multinationales qui fabriquent le matériel hypra-sophistiqué dont dispose l'agence (Rodier, 2012). Par ailleurs, l'expérience des années précédentes a démontré que le contrôle accentué d'une zone d'entrée en Europe, plutôt que d'empêcher les migrations, les déplace vers des zones davantage éloignées et dangereuses⁴.

Outre les discours officiels tels que ceux de l'agence européenne Frontex, l'appréhension des migrants via le registre de la criminalisation est aussi alimentée par des amalgames de termes et de vocabulaires, notamment dans la presse, tel le parallèle énoncé dans de nombreux articles entre la traite esclavagiste et la situation contemporaine du « *smuggling* ». Si référence pertinente il y a, c'est bien celle des milliers d'hommes engloutis par les flots lors des traversées. Si les premiers étaient arrachés à leur terre, les seconds s'arrachent à leur terre et n'empruntent les voies maritimes que parce qu'ils n'ont d'autres choix : « *Enslaved Africans did not want to move (...) Today, those embarking on the journey to Europe want to move. If they were free to do so, they would be taking advantage of the flights that budget airlines operate between North Africa and Europe at a tiny fraction of the cost of the extraordinarily dangerous sea passage. And it is not 'slavers' or 'traffickers' who are preventing them from accessing this safe route* »⁵.

4. En outre, d'un point de vue pragmatiste, de très nombreuses études, OCDE compris, énoncent que l'immigration est davantage une chance qu'un coût au regard des besoins démographiques et économiques de l'Europe (vieillesse des populations, besoin de main-d'œuvre, limitation des délocalisations des industries...). Cf. <http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/D_Refugees.pdf>.

5. Cf. <<https://www.opendemocracy.net/beyondslavery/twisting%E2%80%9Clessons-of-history%E2%80%9D-to-excuse-unjustifiable-violence-mediterranean-refugee-c>>.

Cet article paru dans le journal *Le Soir* du 16 juillet 2015 est également un parfait exemple de la confusion qui règne et des amalgames qui se déversent à propos des questions d'asile et de migration. On peut en effet y lire : « Six candidats à l'immigration clandestine de nationalité syrienne sont morts jeudi dans le naufrage de leur embarcation au large des côtes de la Turquie »⁶. L'idée de « candidats à l'immigration clandestine » interpelle. Nul n'est candidat à l'immigration clandestine. Ces prises de risque trahissent d'une part l'absence de voies de migrations légales, pour les demandeurs d'asile y compris, ainsi que les vécus de détermination-désespérance de ceux qui entament la traversée. Dans le cas de cet article, le fait qu'il s'agisse de Syriens de surcroît, donc de personnes en principe protégées via la Convention de Genève, est davantage surprenant. Comment nommer ces personnes en fuite, « candidats à l'immigration clandestine » et, surtout, quels effets de ces propos, alors qu'il s'agit d'évoquer le naufrage de leur embarcation, leur mort dans l'entre-deux de leurs droits, en cours de route.

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » : orientations politiques en matière d'asile en Belgique

Lorsque j'ai écrit la première version de ce texte (en février 2014), en Belgique, Maggie de Block était à la tête du secrétariat à l'asile et aux migrations. Elle est depuis octobre 2014 remplacée par Theo Francken qui, tout en suivant la ligne de sa prédécesseur, y imprime sa marque, plus radicalement à droite encore, voire ouvertement xénophobe. Nommé depuis moins d'un an, il avait déjà à son actif de nombreuses décisions et prises de parole à caractère polémique⁷. Ceci dit, les discours et les positions de Maggie de Block restent importants à analyser afin d'inscrire les

6. Cf. <<http://www.lesoir.be/937969/article/actualite/fil-info/fil-info-monde/2015-07-16/turquie-6-morts-dans-naufrage-d-un-bateau-d-immigrants-syriens>>.

7. À titre d'exemple les doutes qu'il a exprimés ouvertement à propos « de la valeur ajoutée des Marocains et des Congolais » : <http://www.rtb.be/info/societe/detail_theo-francken-doute-de-la-valeur-ajoutee-des-marocains-et-des-congolais?id=8378856>.

positions et choix politiques de l'actuel secrétaire d'État dans un espace-temps élargi.

Pour commencer, il est de ce fait intéressant d'examiner la « Note de politique générale de la Secrétaire d'État à l'Asile et l'Immigration » datée du 3 décembre 2013 (par ailleurs, Maggie de Block était à l'époque la personne politique la plus populaire en Flandres). Cette note est en outre le dernier bilan politique disponible, Theo Francken étant toujours dans sa première année de mandat au moment où j'écris ces pages. Dans cette note, on peut lire : « L'année 2013 a connu une nouvelle diminution du nombre de demandes d'asile par rapport à 2012. Cette diminution est le fruit de mesures précises ayant pour cible les demandes non fondées (...) Tout est fait pour promouvoir le retour volontaire (...) Une autre priorité est l'éloignement des délinquants. Mon objectif concret pour 2014 est de continuer à consolider les résultats engrangés afin que les mesures prises aient un effet durable (...) En 2012, le nombre de demandes d'asile a diminué pour la première fois depuis 2008. Cette tendance remarquable s'est confirmée lors du premier semestre de 2013 (...) Contrairement à l'augmentation des demandes d'asile en Europe, le nombre d'entrées a continué à diminuer également en 2013 ».

Suite à cette lecture, me vient tout d'abord une question : durant cette même période, les besoins en matière d'asile ont-ils diminués ? Les chiffres du HCR énoncent au contraire une augmentation importante des populations déplacées de par le monde⁸. Cette note est un parfait exemple de mise en scène d'une politique de l'efficacité en matière d'asile, efficacité qui a pour objectif de réduire à son minimum le nombre de personnes accueillies au sein de l'Union européenne et, ici en l'occurrence, de la Belgique. Cette politique de l'efficacité se matérialise via un système de tri entre « bons » et « mauvais » migrants présenté comme plus performant (des dossiers évalués en trois mois, une

8. Fin 2014, l'agence onusienne estimait le nombre de déplacés dans le monde à 59,5 millions de personnes, soit 8,3 millions de plus qu'à la fin de l'année 2013 (+16 %).

liste de pays sûrs, c'est-à-dire desquels il est considéré que les demandes d'asile ne sont pas recevables, révisées et élargies) et une amélioration de la « prévention à l'asile », selon les mots officiels. Cette « prévention à l'asile » peut prendre diverses formes. Tandis que Maggie de Block s'est rendue au Congo RDC ou encore en Russie afin d'expliquer sur place qu'il ne vaut pas la peine de venir en Belgique car prévaudra la logique du refoulement, son successeur Theo Francken a notamment lancé une campagne sur Facebook pour dissuader les réfugiés irakiens de rejoindre la Belgique⁹. Durant la législature de Maggie de Block, ces politiques de l'efficacité ont de fait eu comme effet visible de réduire le nombre de demandes et de désengorger les structures d'accueil. Alors que la situation, notamment en Syrie et dans les pays de premiers accueils, devenait insoutenable et que l'augmentation des demandeurs d'asile était prévisible, le nombre de places d'accueil a été réduit. Politique poursuivie par Theo Francken, pourtant obligé quelques mois plus tard, en contexte de dite crise migratoire (été-automne 2015), non seulement de rouvrir les places à peine fermées, mais d'en ouvrir davantage (Mazzocchi, 2015).

La note d'octobre 2014 de Theo Francken poursuit la direction entamée, avec un discours davantage sécuritaire encore, où les questions liées au terrorisme trouvent place dans une note d'orientation des politiques relatives aux migrations¹⁰. Ce discours est également focalisé sur les retours (et le point 5 de la note est éloquent à ce propos « Politique de retour : "volontaire si possible, forcé si nécessaire" », p. 33) et, dès lors, sur la nécessité de relations internationales négociées et/ou contraintes, puisque la « conditionnalité » entre la coopération au développement et les politiques de migrations est un des axes clefs de la politique envisagée : « Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, le gouvernement conditionne l'aide budgétaire

9. Cf. <http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_francken-lance-une-campagne-sur-facebook-pour-dissuader-les-refugies-irakiens?id=9092327>.

10. Cf. <<http://www.emnbelgium.be/fr/nouvelles/note-de-politique-g%C3%A9n%C3%A9rale-sur-l%E2%80%99asile-et-la-migration-d%C3%A9livr%C3%A9e-par-le-nouveau-secr%C3%A9taire->>>.

aux pays en développement au résultat d'une évaluation régulière et satisfaisante des efforts et réalisations de ces pays en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme et de bonne gouvernance ainsi que de coopération dans les domaines de la migration et de la justice » (p. 8). Ingérence ? Indérence ? Enjoindre aux pays tiers de criminaliser les départs et de collaborer aux refoulements, c'est faire fi du droit à la libre circulation¹¹ ; c'est oublier également que les maigres soutiens de nos États ne font pas le poids face aux *rémittences* envoyées par les migrants, ni à l'impact politique des diasporas. Sans parler même d'une injonction du respect des droits de l'homme alors que, via l'enfermement des migrants et demandeurs d'asile ainsi que la violence de leurs refoulements, nos gouvernements eux-mêmes y dérogent.

Si, pour Theo Francken, en automne 2015, le discours des chiffres relatifs aux demandes en pente descendante n'est plus de mise – car en effet comme partout en Europe, on assiste à une augmentation des demandes d'asile – ce sont le nombre d'enfermements des migrants dits criminels et celui des expulsions qui sont maintenant exhibés comme autant de preuves d'une politique efficace¹². La note d'orientation politique est en effet sans équivoque. L'enjeu principal est bien d'accélérer les procédures et de faciliter les renvois. Bien que la nécessité d'une politique cohérente sur le plan des migrations économiques choisies, sans détails explicites, tout comme celle des efforts à fournir quant aux soutiens des zones en crise soit mentionnée, ces questions ne sont clairement pas présentées comme prioritaires. Son discours,

11. Cf. l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

12. La politique de « la poigne aux accents populistes » de Theo Francken a été qualifiée dans les médias de « cynique ». Cynisme qui semble faire effet puisque tout comme son prédécesseur, sa cote de popularité monte dans les sondages d'opinion (cf. <<http://www.levif.be/actualite/belgique/theo-francken-un-cynique-a-l-asile/article-normal-397207.html>>).

aux accents alarmistes, est avant tout celui de l'invasion et de la nécessité de protection, de la Belgique il s'entend, qui doit logiquement s'en suivre : « La Belgique doit prendre garde à ne pas devenir le siphon de l'Europe vers lequel le flux des demandeurs d'asile s'engouffre, déclare M. Francken. Je ne peux pas lancer un appel à rester loin de la Belgique tout seul. Nous devons en parler au gouvernement, car la situation est intenable »¹³. Par ailleurs, le président de son parti, la N-VA, Bart de Wever, s'est également illustré par des propos qui, outre le renforcement plus important des frontières, prônent une restriction des droits en matière d'asile, même pour les réfugiés reconnus comme tels¹⁴.

1.2. Se mettre en scène

Dans ce contexte à la fois de fermeture et de gestion sécuritaire des frontières, mais aussi de criminalisation des migrants, le registre de suspicion occupe une place importante dans le regard porté sur cet autre, en demande de sécurité et de droits. C'est dès lors dans un climat peu propice, puisque d'emblée défensif et exclusif plutôt qu'inclusif, que les demandeurs d'asile sont amenés à se dire, à mettre en scène leur histoire et leurs malheurs de façon recevable. Car en effet, pour obtenir des droits, le requérant doit aussi se mettre en scène, notamment en « travaillant sa voix » pour reprendre les mots d'Estelle d'Halluin (2006), c'est-à-dire en faisant entrer son histoire dans le cadre de la recevabilité avec une attention aux différences linguistiques, mais aussi de représentations culturelles, ainsi qu'aux micro-détails qui peuvent entraver la possibilité d'obtenir une protection internationale. Des détails qui risquent de faire basculer le regard inquisiteur posé sur l'histoire du demandeur du côté du soupçon, de la potentielle trahison de confiance, voire de l'abus, faisant du demandeur un « faux » réfugié qu'on aurait alors à démasquer. À titre d'exemple,

13. Passage extrait de l'article du journal Le Soir intitulé « de Wever met en cause les missions de sauvetage de migrants en Méditerranée », daté du 7 novembre 2015.

14. Cf. <<http://www.lalibre.be/actu/belgique/demandes-d-asile-bart-de-wever-veut-adapter-la-convention-de-geneve-5601408935700fb92f-172cdd>>.

parmi les nombreux récits reçus en partage, celui de cette femme rwandaise dont j'ai accompagné l'écriture de l'histoire de vie, ayant obtenu le statut de réfugiée et qui pourtant, des années plus tard, n'osait toujours pas mettre sur papier le fait qu'avant d'arriver en Belgique elle avait (sur-)vécu dans plusieurs camps de réfugiés et pays d'Afrique, ce qui à l'époque de sa demande d'asile aurait rendu son histoire non crédible et/ou aurait provoqué son renvoi vers l'un de ces pays.

Dans ses travaux, Estelle d'Halluin reprend la notion de « rites d'institution » de Bourdieu pour décrire ces mises en forme/en scène qui donnent ou ne donnent pas accès à des droits et qui n'ont pas toujours à voir avec les vécus réels des personnes en demande. La procédure d'asile est une mise à l'épreuve (Vrancken, 2011) de cet « autre » qui doit prouver qui il est et le caractère légitime de sa demande. Si Arendt énonce que des droits de l'homme, nous sommes en réalité passés aux droits du peuple (Nollez-Goldbach, 2005 : 71), et donc s'il y a confusion et tension entre « humanité » et « citoyenneté », les demandeurs d'asile, pour un temps exclus de tout « peuple », doivent faire la preuve de leurs souffrances pour retrouver le droit d'avoir des droits. Si le demandeur peut être refusé au nom de son appartenance antérieure à un peuple, à un pays dit « sûr », il ne peut être accepté que sur base de son individualité. Il doit sortir du « nous » pour se dire « je », narrer son histoire avec les détails et la précision, mais aussi la cohérence, qui permettront la recevabilité. Le réfugié accepté est celui qui réussit ces mises à l'épreuve par sa maîtrise du processus, par l'accompagnement adéquat ou encore par la preuve irréfutable de son corps. Comme développé ci-après, cette épreuve de soi, cette quête de preuves et donc de droits, s'appuient à la fois sur le récit/la narration d'une histoire et sur le « corps-parlant ». Les registres de la gouvernementalité de la parole (Vrancken, 2011) et de la gouvernementalité des corps (Fassin et Memmi, 2004) sont ici complémentaires, mais l'un et l'autre dénie aux demandeurs d'asile le statut de personne et de citoyen.

Du côté de la parole

Du côté de la parole, se donne à voir un étrange paradoxe : on refuse d'entendre les mots/maux, ceux d'une intimité mise à mal et d'une histoire brisée, et, dans le même mouvement, ces mots/maux sont obligés. Il y a en effet nécessité de se dire, mais de se dire « bien », avec le vocabulaire adéquat, mais aussi avec le système de pensée qui l'accompagne ; de se dire chronologiquement de façon précise et logique, sans doute ni trouble ; de se mettre à nu en dévoilant les violences subies, les peurs enfouies et les craintes à venir. Et pourtant, dus aux souffrances d'ordres psychiques ou encore à la honte ressentie face à la violence de sa propre histoire, les traumas ne peuvent pas toujours s'énoncer. Certaines atteintes graves, – comme un viol collectif subi devant ses propres enfants pour ne citer qu'un seul exemple –, sont parfois impossibles à exprimer, en tout cas dans le cadre imposé, et/ou inaudibles, car fracturées, fissurées, tout comme la personne qui tente de se raconter, et donc qualifiées d'incohérentes. Les mots obligés le sont sous une forme très précise qui ignore la complexité des processus narratifs biographiques et de leur logique ethno-centrée (se raconter en « je » plutôt qu'en « nous » par exemple), mais aussi le fait que les capacités à dire sont reliées à des référents culturels et à des formatages scolaires. Seuls les mots qui seraient « dressés », « formatés » par et pour le cadre discursif attendu trouvent à être entendus. Les « trois L » (Lieu, Logique, Langage) du demandeur, dont Singleton (2008) nous rappelle combien ils sont inter-reliés, se heurtent avec les référents de ceux qui ont le pouvoir de déterminer le vrai du faux, le recevable de l'« expulsable ».

La lecture critique de dossiers de refus d'asile et/ou de recours devant le Conseil du Contentieux des Étrangers permet de mieux saisir ces confrontations de logiques ainsi que les mots attendus. Ainsi, dans ce dossier de recours :

« En l'absence du moindre élément objectif probant [il est ici fait référence à des documents ou à la “preuve par le corps”, qui sera abordée dans le point suivant], la crédibilité de votre

récit d'asile repose sur l'appréciation des déclarations que vous avez livrées lors de votre audition. Le Commissariat général est donc en droit d'attendre de celles-ci qu'elles soient précises, circonstanciées, cohérentes et plausibles. Or, tel n'est pas le cas en l'espèce. »

Plus loin, dans le même dossier, l'avis du Conseil devant lequel il est fait appel nous donne quelques éléments de compréhension de ce qui a mené à un refus :

« Le Conseil observe pour sa part, que bien que les propos de la partie requérante [du demandeur d'asile] dénotent certaines lacunes quant aux connaissances géographiques des îles bajunis, la partie requérante fait toutefois montre d'une précision certaine malgré son degré d'instruction faible sur des questions telles que le contexte politique et sécuritaire prévalant actuellement en Somalie... »

Le fait de ne pas réussir à situer son île de provenance dans un plus vaste archipel, dans une logique purement géographique et géopolitique, est donc l'élément qui décrédibilise ce pêcheur, certes analphabète mais dont le rapport à la mer et à l'espace (en tant qu'anthropologue, je ne peux en douter) doit être sensiblement autre que celui attendu. Cet homme incapable d'un regard d'ensemble du type *google map*, est en même temps, très probablement, un fin connaisseur des courants marins et des histoires de parenté et des rapports de pouvoir qui participent aussi de ce que ces îles sont.

Ou encore, nous lisons dans un autre dossier de refus :

« De surcroît, il ressort des informations objectives mises à disposition du Commissariat général et dont une copie est jointe à votre dossier administratif que les autorités serbes sont à même de vous fournir une protection suffisante au sens de l'article 48/5 de la loi des étrangers face à d'éventuelles menaces proférées par des tiers. Les autorités serbes et la police serbe garantissent pour tous les groupes eth-

niques, les Roms y compris, des mécanismes légaux pour détecter, poursuivre et punir tout acte de persécution. »

Cet extrait permet de saisir le fonctionnement du Commissariat général aux Réfugiés qui – outre bien entendu un effet de personne impossible à évincer, le ressenti des fonctionnaires ayant un effet sur les décisions prises (Valluy, 2009) –, s'appuie sur les informations mises à sa disposition via des rapports d'expertise que des travaux davantage approfondis permettent généralement de contester ou pour le moins de nuancer (Huygens, à paraître). Dans ce cas précis, les travaux sur la question Rom sont parfaitement explicites sur le traitement différencié dont ces derniers font les frais et sur le racisme qui persiste aujourd'hui à leur encontre (Toth, 2011).

Ci-après, un quatrième extrait issu pareillement d'un dossier de refus :

« Pour ce qui est des personnes présentant votre profil, à savoir un sympathisant du HHSH [Armenian Pan-National Movement], il ressort des informations disponibles qu'elles peuvent bel et bien subir des pressions de la part des autorités, mais qu'il n'existe actuellement aucune crainte fondée de persécution au sens de la convention de Genève. »

Cette phrase (à première vue ambiguë) insiste sur le fait que c'est bien la personne, non pas en tant que membre d'un groupe et participante d'un contexte, mais en tant qu'individu singulier, qui doit être directement menacée pour obtenir ensuite reconnaissance en tant que réfugiée. Si des exceptions sont possibles, comme actuellement dans le cas syrien, où parvenir à démontrer son origine et son périple de survie semble, dans la majorité des cas, suffire ; la règle générale est pourtant bien celle de la persécution, conçue ici comme une preuve, individualisée. Des preuves que l'on voudrait irréfutables, où les « papiers », au sens large, sont attendus en appui du récit déposé, éléments tangibles attestant de la véracité des propos : papiers d'identité, actes de naissance, actes de propriété, articles de presse... Ceci dit, ces éléments matériels sont également soumis à l'épreuve du soupçon comme,

dans un autre dossier de refus, cette mise en doute d'un article de presse racontant la menace d'opposants politiques au Congo RDC :

« Le Conseil relève également la syntaxe peu soignée de cet article ("régime kabiliste qui ne veut pas que l'opposition aussi s'exprime", un motif "monté de toutes pièces", "à cause de ses sorties tambour battant", "à sa qualité de pharmacien", "ce dernier ne ferait plus signe de vie", arrêtée "au motif dont elle ignorait") de sorte que le Conseil estime que ce document n'a pas une force probante telle qu'elle puisse expliquer l'indigence des dépositions de la requérante. »

Du côté du corps

Si la parole ne se dit pas dans les formes attendues, si elle n'est pas suffisamment précise, si elle ne permet pas d'établir la preuve de la connaissance d'un contexte, si elle n'est pas en adéquation avec les informations détenues par le CGRA, si elle ne démontre pas (avec si possible documents à l'appui) que l'on est bien soi, en tant que personne particulière, et non en tant que membre d'une famille, d'un groupe, d'un village, d'une ethnie, d'un parti politique, en danger ; si cette parole donc ne suffit pas, reste le corps. Rappelons, ceci dit, qu'il n'y a pas un ordre préétabli entre ces deux registres de gouvernementalité. Preuves par le corps et par la parole peuvent par ailleurs être simultanées.

En certaines circonstances, le corps peut être perçu comme l'ultime preuve là où « la peau devient le lieu de la profondeur du sujet » (Woodtli, 2008 : 26). Au travers du corps, de sa transparence, l'histoire de la personne, son être, sont passés sous silence. L'établissement de l'identité du sujet se passe de toute forme de médiation : la matérialité du corps, mais aussi l'efficacité des technologies, font ici office de garanties. D'un côté, l'information biométrique est considérée comme « brute, objective, neutre, sans ambiguïté » (Woodtli, 2008 : 26) : des tests osseux, pourtant largement contestés, déterminent l'âge du migrant et donc ses droits potentiels (Rsf, 2015), tandis que des tests ADN viennent certifier ou infirmer les liens de parenté et permettre ou empêcher les

regroupements familiaux. De l'autre, le corps abîmé est preuve des violences subies : la torture qui laisse des traces, tout comme le viol. Le corps souffrant, préexistant à la demande (maladies, séquelles des violences subies) ou étant le résultat des années d'attente, de luttes et/ou de désespérance (décompensations, grèves de la faim), permet à certains l'obtention de droits, en leur déniaient cependant toute forme de dignité.

Pour Didier Fassin (2010), ce passage progressif d'une régularisation par les droits citoyens à celui d'une régularisation par le corps souffrant (et les statistiques montrent clairement un infléchissement dans cette direction) donne à comprendre comment la question des réfugiés est progressivement pensée non plus en termes politiques, mais en termes humanitaires. Ce faisant, est évincée la complexité des questions globales dans lesquelles les migrations et les politiques d'asile s'insèrent, questions qui en deviennent hypra-localisées dans le corps d'un individu réduit à l'état de victime et qui inspire de la pitié. La protection humanitaire obtenue ne reconnaît rien de l'histoire de cette personne. Elle n'est pas réfugiée politique, elle est admise sur le sol belge en raison de sa fragilité psychique et/ou physique, le temps d'être soignée. Si le corps parle, s'il prouve l'atteinte, la faille, la fragilité, le danger, le demandeur peut donc être reconnu par l'intermédiaire de sa souffrance, mais avec un déni de dignité, un enfermement dans ce corps souffrant. La reconnaissance *via* les registres de la pitié et de la charité établit d'emblée une démarcation entre le supérieur et l'inférieur, entre le digne et l'indigne.

2. Résister par la création

Ainsi, en Belgique, et plus largement en Europe, la scène du droit d'asile est marquée par la criminalisation des migrants et la gestion sécuritaire des frontières et leurs effets en termes de catégorisation et de politiques du soupçon. Dans ce cadre, les épreuves de la procédure, qui sont aussi souvent parsemées de violences institutionnelles ; ces quêtes de preuves au travers du

récit/de la parole et au travers des corps ; ces dénis de reconnaissance de la personne dans la singularité de son histoire, mais aussi l'insoutenable incertitude de l'attente, faites d'étapes successives, d'entretiens, de recherches de preuves, puisque selon la législation « le principe général de droit selon lequel la charge de la preuve incombe au demandeur trouve à s'appliquer à l'examen des demandes d'asile »¹⁵, attente également faite de notification de refus et de recours ; ces épreuves donc ont des effets importants sur les personnes, en particulier les plus fragiles, épuisées tant physiquement que psychiquement. Le trop de bruit des procédures est aussi paradoxalement un profond silence, celui d'une histoire moins lisse que celle attendue et donc non recevable. La personne ainsi diminuée voire déniée dans ce qu'elle croyait, ou croit être, par ailleurs dans l'incertitude de son statut et donc de son devenir, peut sombrer dans des états de profondes désespérances. Ceci dit, dans la deuxième partie de ce texte, je voudrais néanmoins regarder du côté des résistances en analysant, au travers de deux expériences de création artistique, des micro-tentatives d'exister, malgré tout, dans l'ici et maintenant, d'habiter le présent et de sortir des catégories imposées.

2.1. Créations artistiques

(S')écrire

La première expérience est celle de l'écriture collective de deux ouvrages par un groupe de demandeurs d'asile. Une quarantaine d'auteurs, d'histoires de vie mêlées pour créer les personnages de *No Woman's land* (2007), trajectoire de femmes de la Tchétchénie à la Belgique, et de *Nora, le chemin vers la lumière* (2009), cette femme fuyant l'Algérie, la violence et la misère. Ce groupe a choisi de s'auto-nommer « Annexe 26 bis », qui n'est autre que le code du formulaire qui énonce la « décision de refus de séjour avec ordre de quitter le territoire ». « Ce code était la seule chose qui nous rassemblait », me dit une des participantes au projet. Choisir de se réapproprier le chiffre, le numéro de dos-

.....
 15. HCR, *Guide des procédures et critères pour déterminer le statut de réfugié*, Genève, 1979, p. 51, §196.

sier, la catégorie qui déshumanise pour dire « je suis » n'a rien d'anodin. Comme l'énonce l'avertissement par lequel commence l'ouvrage, c'est un droit à exister ainsi qu'un droit à dire qui sont de la sorte pris¹⁶.

« Ce roman est une fiction. Toute ressemblance avec des personnes, des faits, des événements existants, ayant existé, ou devant exister d'ici la parution du livre ou son adaptation cinématographique, ne saurait être qu'une pure coïncidence.

Dans les pays décrits, des choses aussi épouvantables que celles racontées ci-dessous ne pourraient exister et moins encore être tolérées par les nations démocratiques qui ont avec eux des échanges commerciaux. Quant aux pays de l'Europe démocratique, il est connu que tout y est fait pour accueillir les demandeurs d'asile, ayant réchappé à la violence, dans la dignité et le respect des droits de l'homme, et leur permettre de panser leurs plaies et reconstruire leur vie dans la paix et la liberté.

Les auteurs de ce roman polyphonique, originaires de vingt-six pays – **l'Albanie, l'Algérie, l'Arménie, la Belgique, le Cameroun, la Colombie, la Corée, le Congo, l'Espagne, la France, la Guinée-Conakry, le Kazakhstan, la Kabylie, l'Iran, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, l'Oulgour, l'Ouzbékistan, le Pérou, la Russie, le Rwanda, la Tchétchénie, la Thaïlande, la Turquie** – revendiquent à travers leur œuvre commune ce droit élémentaire. »

Le collectif Annexe 26 bis a par ailleurs reçu, pour l'ouvrage *No Woman's land*, le prix Condorcet-Aron pour la démocratie (2008), prix qui récompense des personnes physiques ou morales s'étant distinguées par leurs actions en faveur de la société et de la promotion de la démocratie. Dans ces deux romans, explicitement revendiqués comme tels, l'histoire des héroïnes est faite de bribes

.....
16. Dans les extraits qui suivent, les passages en gras le sont également dans le texte d'origine.

de récits accolées les unes aux autres jusqu'à nourrir un nouveau récit qui vient dire quelque chose du voyage, de cet exil qui se voudrait « exilance » (Nuselovici [Nouss], 2013). En effet, l'exil, même faisant suite à des violences extrêmes, peut être un moment créateur, à la condition de pouvoir déposer un temps ses bagages dans un espace bienveillant et sécurisé. Dans le cas qui m'occupe, l'acte créateur prend place dans ce que je pourrais nommer un accueil minimal, faute d'un accueil véritable : celui d'intervenants en alphabétisation, d'artistes, d'écrivains, d'hommes et de femmes ayant en commun un parcours d'exil, qui se reconnaissent dans l'acte collectif de créer ensemble. Un présent que l'on choisit d'investir pour contrer l'impuissance. Dans ces romans, cette voix, celle des héroïnes, est faite de multitude tout en parvenant à se dire singulière, à tendre un fil, nourrie aussi de poésies afin que les émotions vives, elles aussi, s'écrivent.

« - Libre ? répète-t-elle. Libre de quoi ? Libre avec qui ? Libre pour qui ? Libre de rentrer me faire assassiner par mon propre frère ? Libre de retrouver l'homme que j'aime dans sa prison ? Libre de veiller sur le corps du seul ami qui m'a accompagnée jusqu'au bout ? Libre de mourir ? » (Extrait de *Nora, Le chemin vers la lumière*, p. 162).

S'écrire, c'est également (re-)prendre le pouvoir sur cette culture de l'écrit que les procédures administratives imposent. Un défi pour un groupe d'auteurs peu ou pas alphabétisés pour les uns, et, pour les autres, n'ayant que peu de connaissances de la langue française, tout en maîtrisant parfaitement d'autres langues (un ancien juriste, un professeur, un écrivain, etc.). C'est là un groupe où se mêlent des niveaux de langue très différents, mais aussi des rapports à la langue française, à l'école, à la culture de l'écrit extrêmement différents.

S'écrire dans la langue de l'autre.
Lui écrire.
Faire trace autrement.

(S')inventer

La deuxième expérience est celle de créations théâtrales regroupant durant deux semaines des demandeurs d'asile de tout horizon et des comédiens autour d'un spectacle joué publiquement en fin de parcours. Textes, improvisations, émulations collectives s'entrecroisent et donnent naissance à un spectacle particulièrement chargé de sens et d'émotions. Au cours de cette expérience, en plus du texte que l'on fait sien, mais qui est bien celui d'un autre, le message passe avant tout dans/par l'acte de jouer face à un public, dans le fait de se mettre en scène, de démontrer ses capacités à être, à créer, à exister :

« C'est par là qu'on peut casser les barrières et que les gens peuvent se connaître. Mais sans papiers, tu n'es pas un humain comme tous les autres, tu ne peux rien faire et donc ça ne reflète pas tes compétences et la valeur d'un peuple. » (Georgi, demandeur d'asile, artiste).

Si le résultat final compte, le chemin compte tout autant : alchimie particulière qui permet de se rencontrer autrement, « se » les autres, « se » soi. Se retrouver ou retrouver quelque chose de soi qui n'a pas été abîmé par la fuite ni par l'attente et les regards inquisiteurs qui se posent. Les quatre chemins/spectacles que j'ai eu la possibilité de voir et/ou auxquels j'ai eu la chance de participer étaient bien entendu porteurs de messages, mais aussi de rêve et d'humour¹⁷. En octobre 2006, le thème était celui de la perte, de la disparition d'un être au travers de la phrase « Où est le fils ? » répétée, aménagée et interprétée à de nombreuses reprises. En janvier 2007, la famille et ses querelles étaient au cœur de l'histoire présentée. En juin 2007, le mariage et surtout la possibilité de le refuser traversaient le spectacle créé. En novembre 2007 enfin, l'errance d'oiseaux à la recherche du « Cyborg », trouvé finalement au plus profond d'eux-mêmes, était, sur le ton du mythe, de la poésie et du rêve, une métaphore de l'exil.

17. Je remercie Yasmine Pelzer et Patrick Navatte de m'avoir offert la chance de participer de près ou de loin à ces deux belles aventures. Les deux photos présentées dans la suite du texte sont de Yasmine Pelzer.

Le travail théâtral débouche en outre sur un « vrai » spectacle. Le fait d'aboutir à une représentation publique est en effet fondamental.

« On apprend à relever la tête, même si tu n'as pas de papiers, tu es fier. » (Mohamed, demandeur d'asile, artiste).

Durant ces deux semaines, les personnes en demande d'asile sont des comédiens avant tout. Ils ne sont ni victimes, ni boucs émissaires, ni coupables. Ils entrent dans la peau d'un autre. Bien entendu, il y a le personnage joué dans la pièce, mais il y a aussi – et dans ce cadre précis, peut-être, surtout – un autre soi-même. Celui qui se redécouvre capable de rire, de créer, de rencontrer. Celui qui peut, l'espace d'un instant, baisser sa garde, oublier un peu. Celui qui se sent en sécurité dans un groupe où son identité n'est pas perpétuellement mise en doute. Des paroles échangées, il leur importe de démontrer que le fait d'être étranger ne les empêche pas de s'investir, d'apprendre, de jouer en français :

« Faire le théâtre, c'était aussi une manière de dire je suis là, j'existe. Voilà, je suis étrangère, je ne parle pas votre langue et pourtant, j'ai parlé. On est là en Belgique, on vit chez vous, je veux m'intégrer. Je suis ici et je fais le théâtre. » (Nora, demandeuse d'asile, artiste).

Plusieurs racontent aussi leur investissement dans cette expérience comme une tentative de contrer les sentiments de peur ou de pitié qu'ils inspirent :

« Ça donne une image positive des réfugiés plutôt que la drogue, le trafic, la guerre. Ça montre que c'est des personnes qui veulent vivre normalement, qui respectent la vie. » (Katia, demandeuse d'asile, artiste).

2.2. (Re-)vivre

Dans l'écriture de ces livres comme dans la création de ces spectacles, l'histoire de soi devient personnage et permet de retrouver une parole ou une expression par le corps, qui ne soit

pas celle de la victime ou du coupable. Par l'intermédiaire du théâtre et de l'écriture, les demandeurs d'asile-artistes rencontrés renouaient avec leur histoire autrement. En outre, créer, être dans une démarche artistique, esthétique, renforce les capacités à résister à l'usure, à la fragilisation des liens et de l'estime de soi. Bien que cela n'ait aucune incidence sur la question du statut et des droits, l'écriture littéraire et le théâtre sont ici des manières de reprendre à minima sa destinée en main.

Il s'agit aussi de détourner les règles, de sortir du confinement et de la réduction à la « vie nue » (Agamben, 1997) et solitaire, vers de nouvelles formes de solidarité. L'enjeu est également celui de jouer, d'écrire ensemble et, au-delà, de s'afficher ensemble pour dire/dénoncer, mais surtout contredire, dire autrement que les discours réducteurs qui enferment et empêchent la rencontre. En allant vers le public, se dessine une tentative de rejoindre l'autre humain et de lui permettre de nous rejoindre en dehors des catégories de la pitié. Comme déjà esquissé ci-avant, ces prises de parole se font par ailleurs dans la langue de l'autre, langue que l'on tente d'appriivoiser pour être reconnu en tant que personne. Il s'agit donc bien de rester vivant, de refuser le « dressage » qui a pour but « d'éliminer de ces corps la vie » (Barkat, 2006), de lutter contre la désespérance et la mélancolie. S'esquisse ici le passage du corps-souffrant – un corps duquel on a retiré le souffle de la vie, le vivant et donc le politique – au corps habité.



Ainsi, créer, retrouver des mots et des espaces pour dire, réinvestir son corps autrement, porter une parole publiquement, est une forme de résistance, mais aussi une manière de se ré-humaniser dans le regard des autres. Un parallèle peut être fait avec le moment du politique relaté dans l'ethnographie des camps de réfugiés faite par Agier (2008), qui est ce moment où, par l'entremise d'une prise de parole et d'une sortie des rôles assignés, les réfugiés se réinscrivent dans le politique et regagnent de la sorte une part de dignité. Au travers de l'écriture de ces livres et de la création de ces spectacles, la parole prise par les demandeurs d'asile est aussi une parole « qui rompt le consensus », pour reprendre les mots de Rancière (2004) pour qui le sujet politique s'inscrit précisément dans cette parole de rupture. La logique de subjectivation politique, dit-il, est toujours en même temps le déni d'une identité imposée, une démonstration adressée à un autre, ainsi qu'une identification impossible.

3. Quelle humanité dans les parcours d'asile ?

Dans cette troisième et dernière partie, je voudrais tenter une modeste réflexion dans la lignée des travaux importants et nombreux qui tentent aujourd'hui de saisir ce qui se joue dans la manière de traiter les migrants, et ici plus spécifiquement les demandeurs d'asile, dans nos sociétés.

3.1. Du (dés-)humain...

J'ai, à plusieurs reprises, écrit en puisant dans les théories de la reconnaissance (Ricœur, Honneth, Fraser), mais je voudrais ici m'essayer à une réflexion sur ce qui précède même la pensée de la reconnaissance, en termes de justice sociale, en termes juridiques, identitaires et socio-économiques : celle du socle qui permet de reconnaître l'autre comme semblable, c'est-à-dire comme humain. Bien que, comme anthropologue, je sais cette catégorie de l'humain (comme toute catégorie par ailleurs) construite, fruit d'une époque et d'un lieu, ce qui la rend fragile, toujours passible d'être révisée ; aujourd'hui, dans les sociétés occidentales, voire sur les scènes internationales où sont ratifiés les traités relatifs aux droits de l'homme et aux droits des réfugiés, la question de la non-humanité de l'autre, en principe, ne devrait plus se poser et, logiquement, celle du sous-humain non plus. Si ces catégories ne sont en tout cas pas politiquement correctes, nous sommes en théorie bien tous humains, égaux en droits, la question du (dés-)humain (Chamoiseau, 2010) est pourtant celle à laquelle nous invite le traitement réservé aux demandeurs d'asile et plus largement aux migrants.

Par ailleurs, pour Arendt (2006), la catégorie de la commune humanité ne suffit pas à garantir à l'autre le respect de son existence. Si H. Arendt puise dans l'expérience des camps nazis pour énoncer ses théories, ce qu'elle nous dit des « Sans-État », et donc pour elle des sans droits que sont les réfugiés, donne à penser cette pente du dés-humain qui se donne à voir dans le traitement violent de ces « autres », de ces « indésirables » (Baumann, 2010)

en nos terres. Sur la scène politique mondiale actuelle, l'humain sans le cadre de l'État n'a aucune garantie quant à ses droits qui, nous rappelle Arendt, en dehors d'une appartenance reconnue à la « nation », ne sont que théories et beaux discours. Ce que l'analyse de H. Arendt apporte également à ma modeste réflexion, c'est ce qu'elle énonce du contexte qui a précédé la mise en camps et l'extermination : le travail sur les imaginaires, le travail de déshumanisation ; la conscience progressivement construite par l'État allemand, nous dit-elle, que les Juifs ne seraient réclamés par personne. Toute chose égale par ailleurs, qui réclame les corps que la mer et le désert engloutissent chaque jour ? Quelles mises en scène médiatiques et politiques installent la possibilité de ne pas répondre au signal de détresse de bateaux perdus en mer ? Quelles mises en scène médiatiques et politiques poussent à accepter et ces morts et le renvoi de ces « autres » vers des conditions de vie inhospitalières, voire meurtrières, d'un léger haussement d'épaules, d'un « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde », ou encore, d'un « ils viennent profiter de notre sécurité sociale » ?

Si les discours d'envahissement et de criminalisation ne mobilisent jamais le registre des hiérarchisations entre humains et infrahumains, ils reposent néanmoins, d'une part, sur une catégorisation entre « bon » et « mauvais » migrant, entre réfugiés plus ou moins vulnérables, plus ou moins légitimes et, d'autre part, ils confortent les sentiments xénophobes, mais aussi l'anxiété quant à l'avenir et le « moi d'abord », légions en cette période de crise multi-scalaire. Les insécurités contemporaines se jouent en effet à différents niveaux conjoints : sur le plan économique avec à la fois l'omniprésence et l'essoufflement du modèle néo-libéral qui laisse entrevoir ses failles ; sur le plan politique, dans un contexte où les institutions en place ne semblent plus à même de trouver des solutions aux défis contemporains, que ce soit en matière économique ou écologique par exemple, et où s'exposent des décalages importants entre la réalité du monde et la manière dont il est gouverné (Abélès, 2014) ; sur le plan culturel également, où la confrontation à l'autre amène la peur de la différence, mais vient

aussi marquer le vide de la définition de soi, le creux du socle identitaire, l'absence de substance ; et, bien entendu, sur le plan symbolique, en termes de crise de sens. Comme le dit Caloz-Tschopp (2003), à partir des travaux d'Arendt, on scrute les signes précurseurs du « plus jamais ça » et il me semble que l'horizon est loin d'être celui d'une mer sans vagues.

De fait, la construction de la figure du migrant comme « danger » et/ou « parasite » et les discours populistes voire racistes qui se déploient notamment sur les réseaux sociaux, représentations de crainte et de haine, sont installés dans de nombreux esprits à la faveur de la criminalisation des migrants et des politiques de fermeture, voire des politiques ouvertement xénophobes de ces dernières décennies (Liogier, 2013 ; Boltansky, Esquerre, 2014). L'autre est progressivement construit comme criminel, mais aussi comme bouc émissaire, barbare, voire « cafard » : glissement subtil dans cet « en dehors » de l'humain. Lors de ladite crise de l'asile du printemps 2015, parmi les très nombreux reportages et articles publiés, celui de l'éditorialiste du Sun, Katie Hopkins, daté du 17 avril 2015 et intitulé : « *Rescue boats? I'd use gunships to stop illegal migrants* », dont voici un extrait :

« Make no mistake, these migrants are like cockroaches. They might look a bit 'Bob Geldof's Ethiopia circa 1984', but they are built to survive a nuclear bomb. They are survivors. Once gunships have driven them back to their shores, boats need to be confiscated and burned on a huge bonfire. Drilling a few holes in the bottom of anything suspiciously resembling a boat would be a good idea, too, just for belt and braces »¹⁸.

Des hommes traités de « cafards », donc, dans ce journal dont la publication en ligne se termine par un sondage : « *Should Britain use gunships to stop illegal migrants? Vote Yes or No* ». Bien entendu, une part des populations et des institutions, notamment l'ONU, se sont insurgées à ces propos¹⁹ ; mais c'est aussi un article qui dit

18. Cf. <<http://www.sunnation.co.uk/hopkins-rescue-boats-id-use-gunships-to-stop-illegal-migrants/>>.

19. Cf. <<http://www.lesoir.be/860368/article/actualite/monde/2015->

tout haut ce que d'aucuns pensent tout bas. Étant déshumanisés, ces migrants et demandeurs d'asile ne sont plus que des mains à la surface de l'eau, des corps dans le roulis des vagues, mais aussi des corps récupérés de justesse et enfermés ensuite. Des corps en trop à expulser d'un corps social en souffrance, présenté comme malade de son trop d'accueil, alors qu'il est malade d'une précarité croissante – celle de ceux qui n'ont rien ou pas grand-chose, celle de ceux qui s'accrochent à ce qu'ils ont. Un corps social malade de cette peur de perdre qui envahit nos sociétés, malade aussi de son repli dans un entre soi où s'oublie pour l'Autre les droits que l'on réclame pour soi. La tension est clairement celle du commun : qu'est-ce qui nous relie aux autres hommes, en dehors d'une économie et d'une politique néo-libérale qui allient nos destins ?

Pente du dés-humain, donc, limitée à l'indifférence au sort de l'autre. De fait, jusqu'à présent et officiellement pour le moins, en nos terres, nul n'est tué sous prétexte de sa différence. Une barbarie à laquelle l'Europe dit se refuser au travers de discours hypocrites qui enferment ces autres dans la barbarie, celle qu'ils fuient, tout en déniaient toute forme de responsabilités historiques et contemporaines relatives aux situations économiques et politiques du reste du monde. Une barbarie à laquelle l'Europe dit se refuser tout en élaborant des politiques qui, dans un scénario idéal, devraient permettre de déplacer les questions d'asile loin de ses yeux et de ceux de ces concitoyens, tombant de la sorte dans l'oubli. Sans que ne soient nécessaires les catégories d'âme et de religiosité, de race, ni même de culture, comme ce fut le cas par le passé, il me semble que nous sommes dans un registre d'appréhension et de catégorisation de l'autre du ressort de la dépersonnalisation : celui d'une part du retrait du nom et de la parole, dans le sens d'une parole de subjectivation (les demandeurs sont en quelque sorte réduits à un corps silencieux, le corps qui ne peut mentir devient par ailleurs pour les autorités l'ultime lieu de certitude) ; d'autre part, du retrait d'État et donc de la part d'identité qui, dans nos sociétés actuelles, est celle qui octroie le

droit de vivre dans des conditions de dignité, voire de vivre tout court. Si malgré les entraves de plus en plus importantes, certains passent les frontières, commence ensuite pour eux une lutte pour la reconquête d'une vie personnifiée et digne d'être préservée, pour la reconquête d'un nom qui ne sera accordé qu'à de rares élus.

Question qui ouvre un vaste débat quant aux fondements mêmes de notre discipline. Il ne s'agit pour moi nullement de vouloir définir ce que serait l'humain au travers d'une vision unique, par ailleurs occidental-centrée, qui exclut de sa conception ce qu'elle considère comme inanimé, animal, végétal ou encore de l'ordre des invisibles. Ceci dit, le contexte globalisé et les nouvelles formes de violences qui le caractérisent nous obligent à (re-)penser le commun. Il ne s'agit pas de réduire la pluralité des modes d'être et de pensée, ni d'oublier la fragilité et la relativité de l'être fait « homme », mais d'inclure dans l'équation les circulations et les asymétries accrues, ainsi que la genèse d'un lieu du politique mondial (Abélès, 2014) au travers des institutions internationales et des traités qui ne font pas des hommes des identiques, mais sont le fruit de luttes transnationales importantes et de possibles outils du côté d'un égal droit de vie.

De fait, comment penser le vivre ensemble d'« absolus respectifs » (Singleton, 2013) sans un socle commun sur lequel prétendre être entendu dans le monde globalisé tel qu'il est aujourd'hui ? Il me semble que nous assistons progressivement à un changement d'échelles. Sur la scène des inégalités globalisées, et non sur les scènes du vivre ensemble de chacun des groupes d'humains, la commune humanité, dans sa pluralité, n'est-elle pas aujourd'hui un construit massivement partagé dans un monde indéniablement pluriel, tout autant que créolisé par des siècles d'histoires, de rencontres et de conflits ? N'est-ce pas sur ce socle en construction que s'appuient les luttes ? Pour Rancière (2004 : 95), le principe de départ devrait être celui de l'égalité et non celui des inégalités, pensée d'emblée hiérarchisée. Cela ne vient en rien nier la « pluriversalité » des systèmes humains, ni les asymétries

inacceptables (Singleton, 2013), mais enjoint à prendre appui sur les luttes des esclaves et des colonisés, les luttes ouvrières et féministes, tout comme aujourd'hui celles des dits sans-papiers, qui ont permis que nous puissions nous reconnaître « homme » ; ce que les chartes, normes et règles que nous nous sommes données, viennent en principe certifier. Présupposé fictif et construit d'égalité qui est néanmoins celui à partir duquel lesdits sans-papiers et les demandeurs d'asile réclament aujourd'hui le droit de se faire entendre.

3.2. ... au « Moi-Personnage »

Dans les deux exemples présentés, au travers de l'écriture de ces romans plurivoques et engagés et de la création de ces spectacles, prenant appui sur le présupposé d'égalité (Rancière, 2004), ces prises de parole via l'investissement de personnages viennent dire : je suis avant tout un homme. Un homme debout. Un homme que l'on ne peut réduire à un chiffre, à un numéro de dossier ou pire encore à un type de dossier (Annexe 26 bis). Par les canaux de l'écriture littéraire et du théâtre, ils viennent ainsi faire effraction dans l'ordre du monde, reprenant prise sur leur vie, reprenant leur droit à être et à dire.

Au travers d'un personnage, je peux dire une part de mon histoire, celle que tu ne veux pas ou que tu ne peux pas entendre.

Au travers d'un personnage, s'esquisse quelque chose de l'ordre de la rencontre, et bien entendu, transparaissent les différences, mais aussi les proximités.

Je suis une mère

Je suis un père

Je suis une femme

Je suis un homme

Je ris, j'aime, je pleure, je tremble, j'enfante, je meurs.



Si un parallèle peut sembler possible avec la micro-reconnaissance de l'autre semblable via le corps souffrant (présenté dans le point 1.2.2.), en réalité le registre d'appréhension et de lutte est tout autre. Nulle pitié ici, nul enfermement dans la position de victime. Que du contraire, au travers de ces actes créatifs et créateurs, s'énoncent des sujets en dehors des cadres qui leur sont en principe réservés. En attente d'un statut officiel, voire sans statut, non seulement ils/elles se disent, mais ils/elles disent pour les autres.

Je suis acteur de ce moment que tu vis, de ce que tu ressens de joie et de peine à me lire et à me voir sur scène.

Je suis celui qui te donne alors que tu ne veux pas me recevoir, ni rien avoir à me donner, alors que tu ne me perçois que menaçant et avide de prendre tes privilèges.

Erving Goffman utilise la métaphore du théâtre pour analyser la présentation de soi et la mise en scène de la vie quotidienne. Je reprends ici cette métaphore d'une part au sens premier, puisqu'il

s'agit bien de raconter une histoire et de jouer une pièce, de se glisser dans la peau de personnages, mais d'autre part aussi, au sens de cette analyse des structures des relations sociales que propose Goffman, sachant qu'elles ne s'y réduisent pas (Goffman, 1973 : 240). Dans le cas qui m'occupe, c'est la reconquête d'une position sociale qui est en jeu, la réinscription de soi dans la société malgré la position de « Sans-État », de non-citoyenneté, qui place les demandeurs d'asile « au bord du monde », comme le dit Michel Agier (2002), voire au bord de l'humanité.

Goffman opère une distinction entre « l'acteur » qui joue un/ des rôles et le « personnage » que l'on tend à vouloir rapprocher du moi conscient. Ce « moi-personnage », dit-il, n'émane pas de son possesseur, mais de la totalité du spectacle de son activité. Le personnage attribué par les autres est le produit et non la cause du spectacle correctement mis en scène et joué. Ainsi, dans les situations présentées, ce défi de la prise de parole et de la prise d'écriture, de la mise en scène d'un autre spectacle que celui attendu de la part des demandeurs d'asile, provoque un léger déplacement dans la rencontre de cet autre qui, dans les catégories officielles, ne peut être que coupable ou victime, coïncé entre les représentations du faux et du bon réfugié (Kobelsky, 2007). Si cette métaphore de la mise en scène est également très utile pour analyser la manière dont se déroule la procédure, ce qui m'intéresse ici plus particulièrement, c'est le retournement : cette mise en scène qui se choisit, cette mise en scène de résistance. Devenant personnage de roman ou personnage de théâtre, le demandeur d'asile permet peut-être à d'autres d'approcher plus près de son « moi-personnage », rapprochement que le contexte de suspicion actuel rend difficile, voire empêche. Il ne joue pas ici sa propre histoire, ce qu'il joue, c'est l'être homme, car c'est bien ici l'acte de créer et de jouer la comédie qui le fait homme aux yeux de ceux qui le lisent, l'écoutent, le regardent.

J'emprunterais pour terminer les mots de Marcel Mauss (1938 : 281) : « D'un personnage à une personne, à un nom, à un individu, de celui-ci à un être d'une valeur métaphysique et morale, d'une

conscience morale à un être sacré, de celui-ci à une forme fondamentale de la pensée et de l'action, le parcours est accompli ». Dans cette mise en mots et en scène des histoires vécues, à travers la création de personnages et le jeu de la représentation, au travers de la fiction, se jouent, d'une part, un processus de reconstruction de soi et de sens et, d'autre part, une tentative de passage du personnage reconnu (vu, lu, applaudi...) à la personne. D'un jeu sur la dépersonnalisation qu'est la case « Annexe 26 bis » au nom, à l'individu, à l'homme dont la valeur serait intrinsèque, par le fait même d'être nommé homme.

BIBLIOGRAPHIE

- ABÈLÈS M., 2014, *Penser au-delà de l'État*, Paris, Belin.
- AGAMBEN G., 1997, *Homo sacer. Le pouvoir sacré et la vie nue*, Paris, Seuil (éd. or. Turin, 1995).
- AGIER M., 2002, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion.
- AGIER M., 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.
- ALBERA D., 2001, « Terrains minés », *Ethnologie française*, vol. 31 (1), pp. 5-13.
- ARENDT H., 2006, *Les Origines du totalitarisme. Vol. 2 : L'impérialisme*, Paris, Seuil (coll. « Points Essais », éd. or. New York, 1951).
- BARKAT S. M., 2006, « Migration, colonisation, corps d'exception », *Écartés d'identités*, n° 109, pp. 74-77.
- BAUMAN Z., 2010, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Fayard.
- BOLTANSKI L., ESQUERRE A., 2014, *Vers l'extrême. Extension des domaines de la droite*, Paris, Dehors.
- CALOZ-TSCHOPP M.-C., 2003, « Les sans-État "Ni minoritaires, ni prolétaires, en dehors de toutes les lois" (H. Arendt) », *Tumultes*, n° 21-22, pp. 215-242.
- CHAMOISEAU P., 2010, *Le déshumain grandiose*, Paris, Gallimard.
- D'HALLUIN E., 2006, « Travailler sa voix ou comment rendre sa demande d'asile audible », in Masset G. (dir.), *En quête d'asile*, revue « Le Croquant » - Sciences humaines, art, littérature, n°51/52, p. 13-22.
- FASSIN D., 2010, *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil.

- FASSIN D., MEMMI D. (dir.), 2004, *Le Gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- GOFFMAN E., 1973, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, Paris, Minuit (coll. « Le sens commun »).
- HUYGENS D., (à paraître), « Déterminer le genre et/ou les pratiques sexuelles de l'autre. Mise en tension de la complexité des situations de vie avec la rigidité des procédures d'asile », in Mazzocchi J. (dir.), *Au-delà-des frontières, des hommes*, à paraître.
- KOBELINSKY C., 2007, « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », Paris, TERRA-Éditions, coll. « Esquisses » (<http://terra.rezo.net/article559.html>).
- LAPLANTINE F., 2013, *L'énergie discrète des lucioles. Anthropologie et images*, Louvain-la-Neuve, Academia (coll. « Anthropologie prospective » n° 13).
- LIOGIER R., 2013, *Ce populisme qui vient*, Paris, Textuel.
- MAUSS M., 1938, « Une catégorie de l'esprit humain : la notion de personne celle de "moi" », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. LXVIII, pp. 263-281.
- MAZZOCCHETTI J., 2014a, « "Le diplôme visa" : entre mythe et mobilité. Imaginaires et migrations des étudiants et diplômés Burkinabè », *Cahiers d'Études africaines*, LIV (1-2), n° 213-214, pp. 49-80.
- MAZZOCCHETTI J., 2014b, « Le corps comme permis de circuler. Du corps-héros au corps-souffrant dans les trajectoires migratoires et les possibilités de régularisation », *Parcours anthropologiques*, n° 9, pp. 133-154.
- MAZZOCCHETTI J. (dir.), 2014c, *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. À la croisée des regards*, Louvain-la-Neuve, Academia (coll. « Investigations d'Anthropologie Prospective » n° 8).
- MAZZOCCHETTI J., 2015, « Crise de l'humanitaire ou crise de l'humanité ? Pour une toute autre politique de migrations et d'asile », *Tout autre Chose*, article en ligne : <<http://www.toutautrechose.be/crise-de-lhumanitaire-ou-crise-de-lhumanite>>.
- MAZZOCCHETTI J., 2016, « The Ethics of Ethnographic Fieldwork in Time of War against Migrants. Between Self-Censorship and Engagement », *Anthropologie & Développement*, n° 44 (1).
- MAZZOCCHETTI J., SERVAIS O., BOELLSTORFF T., MAURER B., 2015, « Nouvelles technologies, altérités et pratiques ethnographiques en contextes globalisés. Quels défis pour une anthropologie contemporaine ? », in Mazzocchi J., Servais O., Boellstorff T.,

- Maurer B. (dir.), *Humanités réticulaires. Nouvelles technologies, altérités et pratiques ethnographiques en contextes globalisés*, Louvain-la-Neuve, Academia (coll. « Investigations d'Anthropologie Prospective » n° 12), pp. 5-25.
- MIGNOLO W., 2013, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvements*, n° 73, pp. 181-190.
- MONTERRAT R., ANNEXE 26 BIS, 2007, *No woman's land*, Cuesmes, Cerisier.
- MONTERRAT R., ANNEXE 26 BIS, 2009, *Nora, le chemin vers la lumière*, Cuesmes, Cerisier.
- NOLLEZ-GOLDBACH R., 2005, « Crise des droits de l'homme et fabrication d'une nouvelle catégorie humaine. », *Tumultes*, n° 25, pp. 75-84.
- NOSELOVICI (NOUSS) A., 2013, *Étudier l'exil*, FMSH-PP-2013-09.
- RANCIÈRE J., 2004 (1998), *Aux bords du politique*, Paris, Folio.
- RÉSEAU EDUCATION SANS FRONTIÈRES (RSF), 2015, *DÉCLARÉ MAJEUR ! Les tests d'âge osseux, alibi « scientifique » de la chasse aux jeunes isolés étrangers*, Paris, L'Harmattan.
- RODIER C., 2012, *Xénophobie business. À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris, La Découverte.
- SINGLETON M., 2008, « De l'anthropologie appliquée à l'anthropologue impliqué », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 39-2, en ligne : <<http://rsa.revues.org/350>>.
- SINGLETON M., 2013, « Sic et Non », in Leyens S. (dir.), *Le médecin qui soignait les postes de radio. Essais sur l'ethnocentrisme critique de Michael Singleton*, Namur, Presses universitaires de Namur, pp. 147-173.
- TOTH J., 2011, « L'asile externalisé ou l'Europe comme obstacle à la non-discrimination des Roms ? », *Cultures & Conflits*, n° 81-82, pp. 202-207.
- VALLUY J., 2009, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Paris, Édition du Croquant (coll. « Terra »).
- VRANCKEN D., 2011, « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi. », *Mouvements*, n° 65, pp. 11-25.
- WOODTLI P. F., 2008, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », *Altérités*, vol. 5, n° 1, pp. 14-37.